

CONDITIONS D'UTILISATION DU PACK MOBILITE

1. OBJET DES CONDITIONS D'UTILISATION

Les présentes conditions d'utilisation (ci-après « Conditions ») ont pour objet d'encadrer l'utilisation du pack Mobilité. Le pack Mobilité est une offre, proposée par SNCF Mobilités – TER, de bienvenue à durée limitée pour toute souscription d'un abonnement annuel TER par de **nouveaux clients** abonnés jeunes et tout public des régions, hors Bretagne et Centre de val de Loire (ci-après « le Produit »). Souscription à partir du 11 septembre

2. DESCRIPTION DU PACK MOBILITE

2.1. COMPOSITION DU PACK MOBILITE

Pour toutes les régions (hors Bretagne et Centre Val de Loire)		
Partenaire	Offre	Quantité
Citiz	10€ de réduction sur une location	10 000 jeunes 25 000 tout public (au total, 35 000 codes disponibles)
OUICAR	10€ de réduction sur la location de voiture sur OUICAR	5000 jeunes 5 000 tout public (au total, 10 000 codes disponibles)
OUIGO	10€ de réduction sur l'achat d'un billet de train OUIGO	5000 jeunes 5 000 tout public (au total, 10 000 codes disponibles)
UBER	10€ de réduction sur la première course d'un nouvel utilisateur (valable une seule fois)	10 000 jeunes 25 000 tout public (au total, 35 000 codes disponibles)
TGV INOUI	10€ de réduction pour découvrir les destinations TGV INOUI	5000 jeunes 5 000 tout public (au total, 10 000 codes disponibles)
	10€ de réduction sur la carte Avantage Jeune pour voyager au meilleur prix tout au long de l'année	10 000 jeunes
DECATHLON	Profitez d'un test de vélo pliant gratuit pendant 29 jours	10 000 jeunes 25 000 tout public (au total, 35 000 codes disponibles)

2.2. CONDITIONS D'OBTENTION DU PRODUIT

2.2.1 – ELIGIBILITE

Le Produit est réservé à tous nouveaux clients abonnés annuels TER jeunes et tout public (hors Bretagne et Centre Val de Loire).

2.2.2 – CONDITIONS D'ADHESION

Tout nouveau client qui souscrita un abonnement annuel TER recevra, **quinze (15) jours avant le début de son abonnement**, un mail avec la liste des avantages chez les différents partenaires (**dans la limite des stocks disponibles**).

2.3– UTILISATION DES OFFRES DES PARTENAIRES

Pour toutes les régions (hors Bretagne et Centre Val de Loire)		
Partenaire	Utilisation	Durée de validité
Citiz	Nouveaux inscrits : inscription en ligne (mobile ou internet) ou en agence. Les frais d'inscription demeurent (sauf accord	Offre valable jusqu'au 30 juin 2020

	local) pour 10€ et constituent un test de la Carte de Crédit. Ensuite le Crédit Conso constitue une remise sur la première utilisation. Déjà inscrits : remise sur prochaine utilisation	
OUICAR	Pour bénéficier du bon de réduction OUICAR, le client doit créer un compte sur le site www.ouicar.fr . Lorsque il réserve une location, il peut choisir d'utiliser son code avantage en le renseignant lors du paiement.	L'Offre OUICAR, d'un montant de 10 euros est valable jusqu'au 31/05/2020
OUIGO	Le code OUIGO est valable pour toute réservation de billet OUIGO sur ouigo.com ou l'application OUIGO jusqu'au 30 avril 2020 pour un voyage valable jusqu'au 30 avril 2020	L'Offre OUIGO, d'un montant de 10 euros est valable jusqu'au 30 avril 2020
UBER	Code valable sur le site internet et sur l'application (valable une seule fois)	Code valable jusqu'au 30 juin 2020
TGV INOUI	Ce Code avantage est exclusivement applicable pour un achat de billet TGV INOUI. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours. Le Code avantage est strictement personnel. Cette réduction est valable en gares (hors Bornes Libre-Service et Bornes Express Pro), boutiques SNCF, OUI.SNCF et autres agences de voyages agréées SNCF, sur internet et par téléphone (au 3635, service 0,40€/min + prix appel).	Les CUI donnant droit à une réduction de 10€ sur un voyage en train ne pourront être utilisés que jusqu'au 30 juin 2020.
	Ce Code avantage est exclusivement applicable pour un achat de carte Avantage Jeune SNCF. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours. Le Code avantage est strictement personnel. Cette réduction est valable en gares (hors Bornes Libre-Service et Bornes Express Pro), boutiques SNCF, OUI.SNCF et autres agences de voyages agréées SNCF, sur internet et par téléphone (au 3635, service 0,40€/min + prix appel). Davantage d'information sur l'offre carte Avantage sur le site snf.com	Les CUI donnant droit à une réduction de 10€ sur une CARTE AVANTAGE Jeune ne pourront être utilisés que jusqu'au 11 décembre 2019
DECATHLON	Ce code est utilisable en magasin decathlon sur présentation de l'abonnement TER en cours.	Code valable jusqu'au 30 avril 2020

3. PERTE OU VOL

La perte ou le vol d'un ou plusieurs codes avantage correspondant à une offre du Produit ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement. Le montant des codes avantages correspondant à une offre du Produit ne feront l'objet d'aucun échange en espèce.

4. RECLAMATIONS

Toute demande relative au Produit est à adresser au service clientèle de la région concernée (ci-après dénommé le « Service Client »).

5. RESPONSABILITE

La responsabilité de SNCF MOBILITÉS ne saurait être engagée au titre de l'utilisation des codes avantage correspondant à une offre du Produit proposée par un partenaire. C'est pourquoi SNCF Mobilités ne sera aucunement tenue responsable de l'inexécution de tout ou partie des prestations par les partenaires.

6. DISPOSITIONS DIVERSES

La nullité de l'une des dispositions des Conditions n'emporte pas la nullité des autres. Les dispositions valides demeurent. Lorsque la nullité des dispositions précitée n'empêche pas l'application des présentes Conditions, lesdites dispositions déclarées nulles seront alors remplacées par SNCF Mobilités.

7. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions sont régies par le droit français.

Conformément à l'article 4 des présentes, toute réclamation relative au Produit doit être formulée auprès du Service Client des régions concernées.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'exécution des Conditions pourra, en cas de différend non résolu après une demande préalable auprès du Service Client, être soumise à une procédure de médiation. Ladite procédure de médiation est mise en œuvre de la façon suivante :

- en contactant le Médiateur SNCF MOBILITÉS (ci-après le « Médiateur ») par courrier à l'adresse suivante : TSA 37701 – 59973 Tourcoing Cedex ou par internet sur le site www.sncf.com/mediateur-mobilites. Les principes et les règles applicables à la saisine du Médiateur SNCF MOBILITES sont définis par le Protocole de médiation signé le 5 février 2016 et accessible sur le site internet du Médiateur. Le Protocole est également joint au rapport annuel du Médiateur, lui aussi accessible en ligne.

- et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr>.

Les nouveaux clients abonnés jeunes et tout public des régions restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, lesdits clients et SNCF Mobilités sont libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le Médiateur.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des Conditions Générales de Vente sera de la compétence exclusive des tribunaux français.